



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
20.09.2007  
Date de la convocation des conseillers :  
20.09.2007  
point de l'ordre du jour no:  
12-B

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 28 septembre 2007**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz Tonnar,,  
échevins, Hoffmann, Snel, Huss, Knaff, Jaerling, Zwally, Codello,  
Wohlfarth, Becker, conseillers,  
Clement, secrétaire communal.  
**Absents :** Maroldt, Roller, Hildgen, Hannen, Weidig, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Avenant à la convention relative aux aides à la construction  
d'ensembles pour le projet « 82-84, rue J-P Michels »

Vu la convention du 28 septembre 2004 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement concernant la construction/rénovation de logements dans le cadre de la loi modifiée du 25 février 1979 de l'aide au logement ;

Vu l'avenant du 27 juillet 2007 à la convention précitée aux termes duquel l'article 4, intitulé « Engagement de l'Etat » est modifié comme suit:

**« L'Etat participe au maximum à raison de 75% aux frais de transformation des logements locatifs, sans que ce montant ne puisse dépasser 495.000 €, 15% TVA incluse, montant susceptible de réduction par l'application du taux de TVA de 3% aux travaux éligibles. »**

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

l'avenant du 27 juillet 2007 à la convention du 28 septembre 2004 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement relative aux aides à la construction d'ensembles pour le projet « 82-84, rue J-P Michels ».

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28/09/2007  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,